

Courrier à la ministre du travail contre le licenciement pour activité syndicale de Gaël Quirante, syndicaliste de SUD Poste 92 et Solidaires 92

6 mars 2018

Paris, 6 mars 2018,

Ministère du travail
Mme Muriel Pénicaud
127, rue de Grenelle
75 007 Paris

Madame la Ministre,

Depuis de nombreuses années notre camarade Gaël Quirante, secrétaire départemental de Sud Postes 92 et animateur de notre union départementale Solidaires 92 subit un acharnement disciplinaire et pénal de la direction de La Poste totalement injustifié. A de très nombreuses reprises déjà, les poursuites engagées contre lui ont été annulées par les tribunaux.

Comme de trop nombreuses et nombreux militants du mouvement syndical, et du mouvement social, notre camarade est l'objet d'une répression qui porte atteinte aux droits fondamentaux des représentant-es des travailleuses et travailleurs.

Une nouvelle fois, le ministère du travail est saisi de cette demande de licenciement. L'inspectrice du travail en charge de ce dossier a refusé à La Poste l'autorisation administrative de le licencier et le rapport de contre-enquête du service des recours hiérarchique confirme ce refus de licencier notre camarade. Au nom de l'union syndicale Solidaires nous vous demandons instamment de confirmer ces positions et de refuser le licenciement.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.



Eric BEYNEL
Co-délégué Général



Cécile GONDARD LALANNE
Co-déléguée Générale

Paris, 6 mars 2018,

Ministère du travail
Mme Muriel Pénicaud
127, rue de Grenelle
75 007 Paris

Madame la Ministre,

Depuis de nombreuses années notre camarade Gaël Quirante, secrétaire départemental de Sud Postes 92 et animateur de notre union départementale Solidaires 92 subit un acharnement disciplinaire et pénal de la direction de La Poste totalement injustifié. A de très nombreuses reprises déjà, les poursuites engagées contre lui ont été annulées par les tribunaux.

Comme de trop nombreuses et nombreux militants du mouvement syndical, et du mouvement social, notre camarade est l'objet d'une répression qui porte atteinte aux droits fondamentaux des représentant-es des travailleuses et travailleurs.

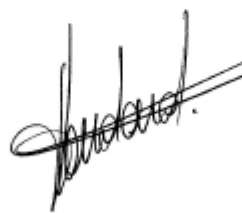
Une nouvelle fois, le ministère du travail est saisi de cette demande de licenciement. L'inspectrice du travail en charge de ce dossier a refusé à La Poste l'autorisation administrative de le licencier et le rapport de contre-enquête du service des recours hiérarchique confirme ce refus de licencier notre camarade. Au nom de l'union syndicale Solidaires nous vous demandons instamment de confirmer ces positions et de refuser le licenciement.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.



Eric BEYNEL

Co-délégué Général



Cécile GONDARD LALANNE

Co-déléguée Générale

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Courrier-a-la-ministre-du-travail-contre-le-licenciement-pour-activite>